

BE-A0524_708516_707605_FRE

Inventaire des archives de l'administration
du district de Mons / P.J. Niebes - In :
Inventaire des archives de l'administration
de l'arrondissement du Hainaut (1794-
1795), de l'administration du district de
Mons (1794-1795)..., p. 33-37.



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Archives.....	7
Historique.....	7
Contenu et structure.....	9
Contenu.....	9
Mode de classement.....	9
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	11
I. Directoire de district.....	11
1 - 3 Registres relatifs des arrêtés pris lors des séances publiques du Directoire du district de Mons, 1794 - 1795.....	11
4 - 7 Registres des procès-verbaux des séances des administrateurs du Directoire du district de Mons, 1794 - 1795.....	11
8 - 9 Registres d'appointements et d'avis du Directoire de district, 1795.....	11
II. Correspondance.....	12
III. Dépenses.....	13
IV. Publication des lois et arrêtés.....	15
31 - 32 Répertoires relatifs à la réception des lois et décrets de la Convention nationale de la République française, 1790-1795.....	15

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Administration du district de Mons

Période:
1794 - 1795

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0524.728

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 32
- Etendue inventoriée: 2.3 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les fonds sont librement consultables.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

Le 6 novembre 1792, lors de la bataille de Jemappes, les armées de la République française menées par le général Dumouriez remportent la victoire sur les troupes autrichiennes. Dès le 8 novembre 1792, une administration provisoire est en place à Mons ¹. Elle invite toutes les communes de la province à nommer des municipalités et à constituer une assemblée générale des communes du Hainaut. Réunie dès le 22 novembre suivant, celle-ci décrète le 26 que tous les liens qui attachaient le peuple à la maison d'Autriche sont rompus et qu'en conséquence " l'autorité despotique que cette maison avait usurpée " est anéantie. Elle supprime aussi les États de la province du Hainaut, le Conseil souverain du Hainaut ainsi que tous les tribunaux tant supérieurs que subalternes ² et les droits féodaux ³. Le 27 novembre 1792, cette même assemblée, sur proposition du citoyen de Bousies, prend le titre d'Assemblée générale des Représentants du Peuple souverain de Hainaut ⁴. Le 10 janvier 1793, elle promulgue l'établissement des tribunaux provisoires de justice de paix et nomme dix-neuf titulaires, dont trois à Mons et deux pour les " arrondissements " d'Ath, Enghien, Binche, Chimay et Braine-le-Comte ⁵. Le 21 janvier 1793, l'assemblée sera dissoute. En effet, par son décret du 15 décembre 1792, la Convention nationale a délégué à des commissaires le soin de réunir des assemblées primaires afin d'organiser une nouvelle administration sous tutelle. Le 11 février 1793, lors d'une assemblée houleuse tenue à la collégiale Sainte-Waudru à Mons, la réunion du peuple souverain montois à la République française est proclamée. Le 5 mars, l'ancien pays de Hainaut est intégré (sans le Tournaisis) à la République française sous le nom de département de Jemappes qui forme le 86ème département. Le 23 mars 1793, 66 communes du Tournaisis sont incorporées et le département est divisé en quatre districts : Ath, Binche, Mons et Tournai ⁶. Mais cela restera sans effet dans l'immédiat puisque le 18 mars 1793, les troupes républicaines sont battues à Neerwinden. C'est le retour des Autrichiens pour un peu plus d'un an. Du 26 juin 1794 au 1er octobre 1795, de la victoire des armées françaises à Fleurus au décret d'annexion des anciens Pays-Bas autrichiens et de la Principauté de Liège à la République, se déroule la seconde occupation française. À Mons, les représentants du peuple acceptent d'établir des administrations semblables à celle des départements français. Le 14 messidor an II (2 juillet 1794), les membres de la municipalité, du comité de surveillance,

1 R. PLISNIER, " Mons à la fin du XVIIIe siècle : situation économique et politique ", dans Sciences et Lumières à Mons, 1792-1802, Bruxelles, 2004, p. 33-91. (Académie Royale de Belgique. Publication de la Classe des Sciences, collection in-4°, 3e série, tome VI).

2 L. DEVILLERS, Inventaire analytique des Archives des États de Hainaut, t. 3, Mons, 1906, p. 275.

3 H. PIRENNE, Histoire de Belgique, Bruxelles, 1926, t. 6, p. 30.

4 L. DEVILLERS, op. cit., p. 275.

5 Bibliothèque centrale de l'Université de Mons-Hainaut, série 4.665, vol. 19, n° 41. Un juge est aussi désigné pour résider à Saint-Ghislain, Audregnies, Leuze, Celles, Frasnes, Lessines, Merbes-le-Château, Beaumont, Le Rœulx et Soignies.

6 J.-J. HEIRWEGH, " De Jemappes à Fleurus ", dans La Belgique française, 1792-1815, Bruxelles, 1993, p. 33.

des tribunaux civil et criminel et les juges de paix de Mons sont provisoirement désignés. Les comités de surveillance, composés de douze membres, ont une fonction policière. Ils seront supprimés, après la chute de Robespierre, par l'arrêté du Comité de Salut public du 22 pluviôse an III (10 février 1795) qui décide également de libérer tous les otages pris à défaut du paiement des réquisitions militaires et limite celles-ci. Le 23 messidor an II (11 juillet 1794), l'administration de district de Mons est organisée. Celle du district d'Ath est mise en place le 9 fructidor an II (26 août 1794) et celle du district de Binche le lendemain, 27 août 1794. En application de la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793), l'administration de district est composée d'un conseil de quatre membres et d'un directoire composé de huit administrateurs plus un agent national, représentant du gouvernement révolutionnaire. Ses compétences principales sont la répartition des impositions sur les communes de leur ressort, l'estimation et la vente des biens nationaux et la surveillance des municipalités. Dans un premier temps, les administrations des trois districts du Hainaut ont été soumises à l'autorité du commissaire civil Lamotze qui leur a confié trois grandes missions : la rentrée des différentes réquisitions levées sur la région, la gestion des biens confisqués aux émigrés et l'élaboration de listes de citoyens susceptibles de remplir les emplois vacants ⁷. À partir de novembre 1794, elles passent sous la tutelle de l'administration d'arrondissement du Hainaut. Il n'est dès lors plus question du " département de Jemappes " réuni à la République lors de la première occupation française et l'ancien comté de Hainaut se voit traité à l'instar des autres régions conquises. Faisant suite à la prise de Maestricht (le 4 novembre 1794) qui consolide la position française, l'arrêté des représentants du peuple du 26 brumaire an III (16 novembre 1794) définit, en effet, un nouveau cadre institutionnel en créant huit administrations d'arrondissement en remplacement des anciennes provinces autrichiennes : le Brabant (Bruxelles), la Flandre orientale (Gand), la West-Flandre (Ypres), Tournai-Tournais (Tournai), Namur (Namur), le Hainaut (Mons), le Luxembourg (Saint-Hubert), le pays liégeois (Liège). Simultanément, est mise en place l'Administration centrale et supérieure de la Belgique qui les chapeaute. Elle est composée de dix-huit membres, un agent national et un substitut. Il s'agit de Belges favorables au régime nouveau et de Français chargés d'administrer le pays sous l'étroite surveillance des représentants du peuple. Les administrations d'arrondissement sont composées de six membres et d'un agent national. Elles sont chargées, comme le reflète l'organisation de leurs bureaux, de l'administration des biens nationaux, des douanes et des impôts, de la police et de l'exécution des mesures prises pour assurer l'approvisionnement en nourriture, des bois et forêts, des ponts et chaussées, des mines, de l'agriculture, des usines, des institutions de bienfaisance, de l'instruction publique et de l'exécution des réquisitions ⁸. L'administration centrale et celles d'arrondissement ont à gérer une situation complexe, que Robert Devleeshouwer a résumé en quelques mots : " Mise en place des nouvelles institutions, définition de leur compétence, maintien des anciens droits (cependant tempérés par une législation considérable) ; établissement

7 C. HENIN, Les institutions publiques de la seconde occupation française (26 juin 1794 - 1er octobre 1795), Bruxelles, 2004, p. 109-117 (Archives générales du Royaume. Studia, 101).

8 C. DELECOURT, Introduction à l'histoire administrative du Hainaut depuis la première invasion française (7 novembre 1792), Mons, 1839, p. 17.

d'un système de réquisitions puis libéralisation du commerce dans une période de disette ; fraudes, dilapidations de biens nationaux, retour en nombre des émigrés, développement du paupérisme, brigandages, dépréciation massive des assignats, recensements, tout cela pèse d'un poids énorme sur l'organisation et le fonctionnement des administrations " ⁹. Un décret du 21 fructidor an II (7 septembre 1794) avait délimité officiellement trois districts au sein de l'arrondissement de Hainaut : Ath, Binche et Mons. Chaque district dispose d'un Tribunal civil de district composé de cinq juges: celui de Mons a fonctionné du 18 août 1794 au 26 novembre 1795 ¹⁰, celui d'Ath, installé le 1er jour complémentaire de l'an II (17 septembre 1794), a fonctionné du 5 novembre 1794 au 3 décembre 1795 et celui de Binche, installé le 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794), a fonctionné du 29 octobre 1794 au 2 décembre 1795. Le Tribunal civil du district d'Ath était composé d'un président, Defrise, de trois juges, Bourgeois, Longuépée et Simon, d'un commissaire civil, Porlan, et d'un greffier. Le Tribunal civil du district de Binche présentait la même structure : ses juges se nommaient Defacqz, Despiennes et Roulez, le greffier se nomme Lheureux. Les archives du Tribunal de district de Mons ont été intégrées à l'inventaire des archives du Tribunal civil du département, son successeur en droit, inventaire réalisé par Claude Depauw en 1999. Les deux autres font l'objet d'un inventaire spécifique. Par un arrêté des représentants du peuple du 6 frimaire an IV (27 novembre 1795), les Tribunaux de districts sont supprimés et un Tribunal civil pour le département est instauré à Mons. La réunion de la Belgique à la France, décrétée le 1er octobre 1795, va entraîner une réorganisation administrative des départements nouvellement réunis : l'administration d'arrondissement et celles de districts seront supprimées.

ARCHIVES

HISTORIQUE

En application d'une décision du ministre de l'Intérieur en date du 23 mars 1904 a lieu le versement, par l'administration provinciale, des archives de la préfecture du département de Jemappes et du gouvernement provincial sous le régime hollandais. Ces archives se trouvaient jusqu'alors placées sous la garde du greffier provincial en vertu de l'article 120 de la loi provinciale ¹¹. Durant la guerre 1914-1918, " à raison des recherches de plus en plus nombreuses effectuées par le public dans les archives des régimes français et hollandais, ces documents, rangés jusqu'en 1915 dans un grenier mansardé, ont été installés dans une salle du rez-de-chaussée et ainsi rapprochés de la salle de lecture " ¹². Au cours de ces années de guerre, Armand Carlot, archiviste, a

-
- 9 R. DEVLEESHOUWER, L'arrondissement du Brabant sous l'occupation française, 1794-1795. Aspects administratifs et économiques, Bruxelles, 1964, p. 192.
- 10 C. DEPAUW, Inventaire des archives du Tribunal civil du district de Mons, du Tribunal civil du département de Jemappes et du Tribunal civil de l'arrondissement de Mons (jusqu'en 1936), Bruxelles, 1999 (Archives de l'État à Mons. Inventaires, 78)
- 11 W. DE KEYZER, " Archives de l'État à Mons " dans R. LAURENT, H. COPPENS (dir.), Les Archives de l'État en Belgique, 1796-1996. Historique de l'institution et répertoire bibliographique des archivistes, Bruxelles, 1996, p. 193 (Miscellanea Archivistica. Studia, 86).
- 12 Les Archives de l'État en Belgique pendant la guerre (1914-1918). Annuaire publié sous la

procédé au déplacement de ces archives des régimes français et hollandais et " il a rédigé un inventaire par rubriques des 1008 liasses de ce fonds " ¹³. De ce travail, il subsiste le fichier relatif aux liasses du " fonds français et hollandais ", unique moyen d'accès à ce fonds à ce jour pour le chercheur, avec celui consacré aux registres. Dans les rapports d'activité de 1930 à 1936, sous la section " archives modernes " est mentionné le fonds des régimes français et hollandais, 1794-1830, composé de 2.829 documents ¹⁴. C'est durant cette période qu'Ivan Delatte, archiviste-paléographe, a " dressé l'inventaire des registres du fonds des régimes français et hollandais (1792 à 1823) " ¹⁵. Ces deux fichiers formaient un inventaire sommaire qui ne suivait pas un ordre de classement précis et confondait les périodes française et hollandaise. Marinette Bruwier a écrit à son propos " il servira de guide mais ne rend pas compte de la richesse du fonds de façon satisfaisante " ¹⁶. Les archives provinciales postérieures à 1830 sont, à la même époque, conservées dans le grenier du dépôt, ancien couvent des Visitandines. En 1913, leur transfert dans l'ancienne chapelle du couvent des Visitandines, jouxtant le dépôt, est décidé ¹⁷. Le déménagement des dossiers de l'administration provinciale vers cet édifice aménagé est effectué en 1925 ¹⁸. Après le bombardement du 14 mai 1940, il ne subsistera de cette chapelle que les murs extérieurs.

direction de Joseph Cuvelier, Archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1919, p. 351.

13 Ibidem, p. 359.

14 Les Archives de l'État en Belgique de 1930 à 1936. Rapports publiés sous la direction de D. Brouwers, Archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1937, p. 357.

15 Ibidem, p. 367.

16 M. BRUWIER, " La révolution industrielle dans la région Mons-Charleroi " dans Industrie et société en Hainaut et en Wallonie du XVIIIe au XXe siècle. Recueil d'articles de Marinette Bruwier, Bruxelles, 1996, p. 174.

17 Les Archives de l'État en Belgique. Annuaire publié sous la direction de Joseph Cuvelier, Archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1914, p. 406.

18 Les Archives de l'État en Belgique de 1919 à 1930. Rapports publiés sous la direction de Joseph Cuvelier, archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1931, p. 767.

Contenu et structure

CONTENU

Ces inventaires analytiques mettent en lumière, malgré les lacunes de leurs archives, l'activité des administrations mises en place lors la seconde occupation française (26 juin 1794 - 1er octobre 1795). En outre, la consultation des archives de l'Administration centrale et supérieure de la Belgique conservées aux Archives générales du Royaume à Bruxelles et celle d'autres administrations d'arrondissement et de districts fournira d'utiles compléments sur le sujet.

MODE DE CLASSEMENT

Si une organisation en bureaux (bureau des subsistances, bureau des pétitions) semblable à celle des administrations des districts d'Ath et de Binche devait sans doute exister, il nous a été impossible de la reconstituer à partir des pièces conservées : le fonds est visiblement incomplet. Des numéros indiqués sur certains registres et le fait qu'une série de registres numérotés 1 à 68, 153 à 230, 333 à 405 et 483 à 500 sont signalés manquants dans l'inventaire sommaire sur fiches des registres du " fonds français et hollandais ", ce qui nous incite à penser qu'une partie du fonds a été détruit lors de l'incendie de 1940. Nous avons donc opté pour un cadre de classement fonctionnel distinguant les archives relatives au Directoire de district, à la correspondance, aux dépenses de l'administration de district, à la gestion des biens nationaux et à la publication des lois et arrêtés.

Description des séries et des éléments

I. DIRECTOIRE DE DISTRICT

- 1** *1 - 3 REGISTRES RELATIFS DES ARRÊTÉS PRIS LORS DES SÉANCES PUBLIQUES DU DIRECTOIRE DU DISTRICT DE MONS, 1794 - 1795.*
24 messidor an II - 28 brumaire an III [12 juillet - 18 novembre 1794].
1 volume
- 2** 2 frimaire - 25 prairial an III [22 novembre 1794 - 13 juin 1795].
1 volume
- 3** 24 prairial an III - 1er frimaire an IV [12 juin 1795 - 22 novembre 1795].
1 volume
- 4** *4 - 7 REGISTRES DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES ADMINISTRATEURS DU DIRECTOIRE DU DISTRICT DE MONS, 1794 - 1795.*
24 messidor an II - 16 vendémiaire an III [12 juillet - 7 octobre 1794].
1 volume
- 5** 16 vendémiaire - 27 frimaire an III [7 octobre - 17 décembre 1794].
1 volume
- 6** 28 frimaire - 8 ventôse an III [18 décembre 1794 - 26 février 1795].
1 volume
- 7** 21 fructidor an III - 2 nivôse an IV [7 septembre 1795 - 23 décembre 1795].
1 volume
- 8** *8 - 9 REGISTRES D'APPOINTEMENTS ET D'AVIS DU DIRECTOIRE DE DISTRICT, 1795.*
9 ventôse - 22 messidor an III [27 février - 10 juillet 1795].
1 volume
- 9** 22 messidor an III - 21 brumaire an IV [10 juillet - 12 novembre 1795].
1 volume

II. CORRESPONDANCE

- 10 Registre contenant copie des lettres envoyées par les administrateurs et l'agent national du district de Mons, n° 1 - 754, 24 messidor an II - 25 nivôse an III [12 juillet 1794 - 14 janvier 1795].
1 volume
- 11 Registre contenant copie de la correspondance entre l'administration du district de Mons et l'administration de l'arrondissement du Hainaut, 7 ventôse an III - 7 brumaire an IV [25 février - 29 octobre 1795].
1 volume
- 12 Registre contenant copie de la correspondance adressée par les administrateurs et l'agent national de district aux municipalités et particuliers de son ressort, n° 1 - 232, 25 nivôse - 9 ventôse an III [14 janvier - 27 février 1795], n° 1 - 156, 8 ventôse an III - 27 brumaire an IV [26 février - 18 novembre 1795].
1 volume
- 13 Registre contenant copie de la correspondance adressée par l'agent national près le district de Mons, n° 1 - 31, 16 vendémiaire an II - 6 nivôse an III [7 octobre 1793 - 26 décembre 1794] et répertoire de la correspondance reçue par le directoire de district, n° 89 - 393, 19 germinal an III - 26 frimaire an IV [8 avril - 17 décembre 1795].
1 volume
- 14 Registre contenant copie de la correspondance adressée par l'agent national près le district de Mons, 7 vendémiaire - 30 thermidor an III [28 septembre 1794 - 17 août 1795].
1 volume
- 15 Répertoire des affaires traitées par le bureau du district de Mons chargé des réquisitions militaires, n° 133 - 522, 18 messidor an II - 29 brumaire an III [20 juin - 19 novembre 1794].
1 volume

III. DÉPENSES

- 16 Registre relatif aux dépenses pour frais de bureaux, n° 1 - 58, 24 thermidor an II - 17 vendémiaire IV [11 août 1794 - 9 octobre 1795] (1).
1 volume
- 17 Registre relatif aux traitements des commissaires et agents temporairement employés par le directoire de district, n° 1 - 159, 21 thermidor an II - 15 fructidor an III [8 août 1794 - 1er septembre 1795] (1).
1 volume
- 18 Registre relatif aux traitements des employés du district de Mons, 1er fructidor an II - 4 frimaire an IV [18 août 1794 - 25 novembre 1795] (1).
1 volume
- 19 Registre relatif aux traitements des personnes employées à la saisie ou à la vente des biens nationalisés, n° 1 - 20, 16 fructidor an II - 21 frimaire an III [2 septembre - 11 décembre 1794] (1).
1 volume
- 20 Registre relatif aux dépenses liées au fonctionnement des tribunaux et des ouvriers des Ponts et Chaussées, 12 vendémiaire - 1er fructidor an III [3 octobre 1794 - 18 août 1795] (1).
1 volume
- 21 Registre contenant les ordonnances de paiement du directoire du district de Mons, n° 1 - 23, 21 Thermidor - 4 fructidor an II [8 - 21 août 1794] et, en tête bêche, les paiements des gardiens des maisons des émigrés, 1er thermidor an II - 26 frimaire an III [19 juillet - 16 décembre 1794] (1).
1 volume
- 22 Registre relatif à la mise en vente publique des effets des et du mobilier des émigrés, 12 fructidor an II - 26 vendémiaire an III [29 août - 17 octobre 1794].
1 volume
- 23 Pièces relatives à l'inventaire du mobilier et des objets se trouvant dans la maison du dénommé Mesnage, située rue de la Biche, n° 7, à Mons, 21 fructidor an II - 4 vendémiaire an III [7 - 25 septembre 1794].
1 cahier
- 24 Pièces relatives à l'évaluation des effets confisqués aux émigrés à Mons, 9 fructidor an II [26 août 1794].

2 pièces

- 25 Pièce relative à un extrait des procès-verbaux de visites de maisons religieuses et d'émigrés de l'arrondissement d'Enghien, [septembre 1794].
1 pièce
- 26 Pièces relatives aux procès-verbaux de visites de maisons d'émigrés et de maisons religieuses (refuge de l'abbaye de Liessies) situées à Mons, 17 messidor an II - 23 messidor an III [5 juillet 1794 - 11 juillet 1795].
1 liasse
- 27 Pièces relatives à l'inventaire du mobilier du couvent des oratoriens de Braine-le-Comte, 22 - 30 messidor an II [10 - 18 juillet 1794].
8 pièces
- 28 Pièces relatives aux objets volés à l'abbaye de Saint-Denis, 22 messidor - 19 fructidor an II [10 juillet - 5 septembre 1794].
2 pièces
- 29 Pièces relatives au vol de l'argenterie de la collégiale Saint-Ursmer à Binche, 23 janvier 1793 - 18 vendémiaire an III [9 octobre 1794] (1).
2 cahiers

- 30 IV. PUBLICATION DES LOIS ET ARRÊTÉS
Répertoire relatif à la réception des arrêtés des commissaires ou
représentants du peuple français, 14 messidor an II - 2 frimaire an
IV [2 juillet 1794 - 23 novembre 1795].
1 volume
- 31 *31 - 32 RÉPERTOIRES RELATIFS À LA RÉCEPTION DES LOIS ET
DÉCRETS DE LA CONVENTION NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE, 1790-1795.*
14 octobre 1790 - 1er brumaire an IV [23 octobre 1795].
1 volume
- 32 22 prairial an II - 13 prairial an III [10 juin 1794 - 1er juin 1795].
1 volume